

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Elimination et la
Valorisation des DEchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et le lundi 14 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sangatte sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle MUYs (suppléante de Mme DESEIGNE), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy BEGUE (suppléant de M. HAMy), Marc BOUTROY, Charles COUSIN (pouvoir reçu de M. ENGRAND), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MIGNONET), Pascal GAYOIS, Claude KIDAD, Alexandre LEPRINCE (suppléant de M. PERALDI), Fabrice MARTIN (suppléant de Mme NOEL), Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Véronique DESEIGNE (suppléée par Mme MUYs), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par M. MARTIN), Messieurs Emmanuel AGIUS, Yves ENGRAND (pouvoir donné à M. COUSIN), Gérard GREMAT, Michel HAMy (suppléé par M. BEGUE), Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par M. DUBUS), Antoine PERALDI (suppléé par M. LEPRINCE), Olivier PLANQUE.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Charles COUSIN

T2-12-2020 : CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME OCAD3E - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Les pouvoirs publics ont, très récemment, confirmé à l'éco-organisme OCAD3E le principe d'un renouvellement de son agrément sur la base des prescriptions du cahier des charges actuel, et cela pour une année (2021).

OCAD3E avait anticipé cette décision, dès la fin du mois de juin 2020, en déposant un dossier de ré-agrément, souhaitant ainsi écarter :

- tout risque éventuel d'absence d'habilitation à exercer son activité au 1^{er} janvier 2021,
- toute conséquence dommageable pour ses collectivités partenaires.

Pour rappel, OCAD3E est un organisme qui assure la coordination de la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.). Il s'agit d'une structure de responsabilité collective issue de 4 éco-organismes (Ecologic, Eco-Systèmes, ERP, Recyclum). OCAD3E est le garant de la cohérence du fonctionnement de la filière et de la politique d'information et de communication.

Dès l'obtention de cet agrément, OCAD3E proposera une nouvelle convention de collecte séparée des D.E.E.E. ménagers et de collecte des lampes usagées pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale. Cette dernière sera à retourner signée avant le 31 mars 2021.

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

16 DEC. 2020

La situation est inédite puisque, habituellement, l'agrément octroyé à OCAD3E couvre une période de 6 ans. L'administration appuie sa position sur les circonstances exceptionnelles liées, d'une part, à la pandémie de la Covid-19 et, d'autre part, à une surcharge d'activité réglementaire dans les ministères en charge de la filière des D.E.E.E.

Afin de pouvoir conclure cette convention fixant les obligations de chacune des parties, pour une durée d'un an, dans des conditions identiques à la précédente,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 1^{er} décembre 2020, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** cette convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC

62101 CALAIS CEDEX

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

16 DEC. 2020

Décision rendue exécutoire
Le 16/12/2020
Certifié exact
L'ordonnateur